MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement du soutien opérationnel
de la gendarmerie nationale

Décision nº 43536 du 6 juillet 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « administrative et technique »

NOR : *INTJ1815039S*

Le commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision nº 68080 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727024S) ;

Vu la décision nº 87918 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727076S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er août 2018 :

Tornato Alain	NIGEND : 135 627	NLS : 5 323 797

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er août 2018 :

Lunelli Isabelle	NIGEND : 183 620	NLS : 8 042 188

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er août 2018 :

Lefèvre Laurent	NIGEND : 138 565	NLS : 5 324 965
Schroetter William	NIGEND : 134 181	NLS : 5 294 886
Prudhomme Stéphane	NIGEND : 149 456	NLS : 8 007 175

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 juillet 2018.

Le général de division,
commandant du soutien opérationnel
de la gendarmerie nationale,
O. Guérif